

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

23 Juin 1992

**DATE D'AFFICHAGE**

23 Juin 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT et REVOLAT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN  
M. SABATHIER par M. DINDINAUD  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. ALONSO, BARRIERE et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Aire de stationnement des Gens du Voyage

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 19 NOVEMBRE 1991, le Conseil Municipal a voté une demande de subventions destinée à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage.

Cet aménagement est prévu sur le terrain communal, cadastré section CI N° 508 d'une surface de 3.120m<sup>2</sup>, situé à proximité de l'aire d'accueil déjà existante.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 800.000 Francs TTC. Les Services Techniques ont élaboré un dossier de consultation d'entreprises, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Les équipements prévus, dans le cadre de cet aménagement, sont les suivants :

- Fourniture et pose d'une clôture grillagée périmétrique
- Remblaiement du terrain avec apport de grave silico-calcaire 0/40 et application d'un revêtement bi couche bleu
- Construction d'un local sanitaire comprenant :
  - \* 2 sanitaires hommes
  - \* 2 sanitaires femmes
  - \* 2 douches
  - \* 1 coin laverie
- Construction d'un local-poubelles
- Création de réseaux eaux usées (avec bac de décantation), eau potable, eaux vannes, éclairage public
- Réalisation d'une aire engazonnée pour les jeux
- Réalisation d'un éclairage public du terrain

L'aire, ainsi aménagée, pourra recevoir 12 emplacements équipés, chacun, d'une borne de distribution entièrement équipée et conforme aux normes en vigueur.

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier de consultation d'entreprises tel que présenté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le dossier de consultation d'entreprises,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 312 bis du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 904.99 article 232.88 du Budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 9 Juillet 1992  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. LE GUEUT